

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 9 avril 2026

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	2 avril 2026	2 avril 2026
23	20	21		

Délibération n° 2026 04 15 : Affectation du résultat Lotissement

L'an deux mille vingt-six, le **jeudi 9 avril** à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

Membres présents : Isabelle DUMONT, Julien CHAMPION, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Joëlle GATINE, Jean-Luc PROQUIN, Martine YVON, Nadia MORIN, Hervé THOPRIEUX, Monique FRADET, Laurent VIVIER, Christèle ROBLIN, Gwenaëlle DENIS, Benjamin HUMEAU, Delphine VINET, Clara FORGERIT, Jean François MALTERRE, Marie-Thérèse DUBOIS, Alain BRASSEAU.

Membres absents non représentés : Néant

Membres absents représentés : : Arnaud THOMAS (donne pouvoir à Valérie RIVÉ), Cédric ROUSSEAUX (donne pouvoir à Isabelle DUMONT) Sébastien ROCCHI (donne pouvoir à Martine YVON).

Secrétaire de séance : Valérie RIVÉ

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Résumé du CFU :

Classes	Solde début de gestion	Opérations de l'exercice			Résultat global	Restes à réaliser		Résultat définitif
		Dépenses	Recettes	Résultat		Dépenses	Recettes	
invest	-171 992.55	157 417.55	171 992.55	14 575.00	-157 417.55	0.00	0.00	-157 417.55
fonct	14 575.00	171 992.55	157 418.04	-14 574.51	0.49	0.00	0.00	0.49
TOTAUX	-157 417.55	329 410.10	329 410.59	0.49	-157 417.06	0.00	0.00	-157 417.06

Le CFU présente les résultats suivants :

Résultat global de fonctionnement	Excédent	0.49
Résultat de l'exercice	Déficit	-14 574.51
Report à nouveau		14 575.00
Résultat global d'investissement	Déficit	-157 417.55
Résultat comptable	Déficit	-157 417.55
Restes à réaliser dépenses		0.00
Restes à réaliser recettes		0.00

Affectation des résultats :

Excédent de fonctionnement capitalisé	compte 1068	0.49
Report à nouveau	compte 002	0.00
Résultat d'investissement reporté	compte 001	- 157 417.55

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne** acte au rapporteur, des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** l'affectation du résultat 2025 du lotissement,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération

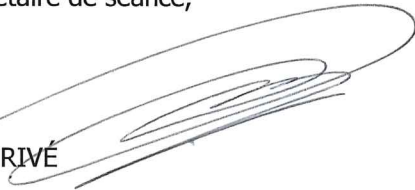
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication, l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 9 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Valérie RIVÉ



Le Maire,

Christophe FOLOPPE

